

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 495 918

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 27384**

(54) Présentoir perfectionné et procédé pour sa mise en œuvre.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 F 7/02.

(22) Date de dépôt..... 17 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 18-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : DIFFUSION EUROPEENNE, société à responsabilité limitée, résidant
en France.

(72) Invention de : Jean-Louis Salmon.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours Lafayette, 69003 Lyon.

Il existe dans le commerce des présentoirs plus particulièrement, bien que non exclusivement, destinés à l'exposition de bijoux, qui comportent un plateau revêtu d'une garniture par dessus laquelle sont disposés de manière prédéterminée des crochets ou dispositifs de suspension desdits bijoux. Si l'utilisateur désire présenter des objets dans une disposition différente il est obligé de changer de présentoir. En outre les garnitures sont généralement adaptées de manière telle qu'elles ne peuvent pas être changées car elles sont en principe collées au dessous du plateau constituant le présentoir. Dans ces conditions si la garniture qui est généralement réalisée sous la forme d'un tissu, présente des traces de salissure ou de décoloration due à la lumière, l'utilisateur doit encore effectuer le remplacement de tout le présentoir.

On comprend aisément que les présentoirs du genre en question sont une source de dépenses importantes pour les utilisateurs.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention, visent à remédier aux inconvénients des présentoirs connus de manière à permettre en particulier un changement aisément de la disposition des systèmes d'accrochage des objets ainsi que le remplacement simple et commode de la garniture.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective avec arrachement d'un présentoir établi conformément à l'invention.

Fig. 2 est une vue éclatée montrant en vue par dessous le plateau d'un présentoir suivant l'invention et en vue par dessus le fond de celui-ci.

Fig. 3 illustre le plateau d'un présentoir suivant l'invention après mise en place d'une étoffe sur la face supérieure de son plateau.

Fig. 4 montre en coupe le fond du présentoir avant sa mise en place.

Fig. 5 est une coupe transversale d'un présentoir établi conformément à l'invention.

Le présentoir illustré en fig. 1 et qui a été affecté de la référence générale 1, comprend essentiellement un plateau 2 recouvert d'une garniture 3 réalisée préférablement au moyen d'une étoffe. Bien entendu ce revêtement peut être constitué par tout autre matériau.

Conformément à l'invention le plateau 2 est pourvu d'une multiplicité de trous 2a dans lesquels on peut engager la tige d'un système d'accrochage

4, ou de tout autre dispositif de présentation tel qu'un porte-bague 5.

L'avantage principal d'un tel plateau est qu'on peut successivement présenter des objets complètement différents par simple déplacement des systèmes d'accrochage 4 ou autre dispositif d'exposition tel que celui 5 5.

On a illustré sur la fig. 1 la présentation de deux pendentifs 6 et d'un collier 7 qui nécessitent bien entendu une disposition différente de leurs systèmes d'accrochage. Grâce à l'invention on peut démonter les dispositifs d'accrochage destinés à la présentation des pendentifs 6 et 10 du collier 7 sans pratiquement laisser de trace sur la garniture 3 et disposer différemment lesdits systèmes pour l'exposition de tous autres articles. Etant donné le faible diamètre des tiges des systèmes d'accrochage 4 elles ne laissent pratiquement aucune trace dans la garniture 3 d'autant plus si celle-ci est une étoffe et par conséquent il est 15 inutile de changer le présentoir lorsqu'on désire faire varier la présentation des articles. Dans ces conditions on réalise une économie importante par rapport aux dispositifs connus sur lesquels l'emplacement des dispositifs d'accrochage est fixe.

On a illustré en fig. 2 un mode d'exécution préféré de la disposition 20 qui précède. On observe que la plateau 2 est entouré par un rebord 2b qui s'élève perpendiculairement à sa face utile 2c pour constituer une espèce de boîte ouverte vers le bas. Au niveau de chacun de ses angles, le plateau 2 comprend des bossages 2d faisant saillie en direction du bas et qui comportent chacun une perforation 2e dont le rôle sera mieux 25 expliqué plus loin. On remarque les trous 2a qui traversent de part en part le plateau 2.

La seconde pièce qui constitue le présentoir 1 est réalisée sous la forme d'un fond 8 comprenant une plaque 9 à partir de laquelle part 30 un cadre 10 orienté perpendiculairement à ladite plaque et qui forme un entourage tourné vers le haut disposé un peu en retrait par rapport au pourtour de celle-ci.

Le procédé de montage d'un présentoir 1 suivant l'invention, consiste à placer tout d'abord la garniture souple 3 sur la face utile 2c du plateau 2, ses dimensions étant choisies suffisamment importantes 35 pour que sa périphérie puisse être rabattue en dessous du plateau et que l'étoffe coopère avec les bossages 2d. Ceux-ci sont avantageusement prévus au nombre de huit situés deux à deux au niveau de chacun des angles du plateau 2 comme plus particulièrement bien illustré en fig. 2. En exerçant une légère traction sur les bords de la garniture on réalise

une pré-tension de celle-ci. Des agrafes 11 sont alors engagées dans les trous 2e de chaque bossage en traversant cette garniture. Ces agrafes peuvent par exemple être réalisées sous la forme de rivets à tiges multiples cambrées qui se resserrent en passant dans le trou 2a puis 5 s'écartent pour reprendre leur place normale à la sortie de celui-ci de manière que la tête 11a de chaque rivet vienne immobiliser la garniture 3 par rapport au dessus des bossages 2d.

On engage ensuite le cadre 10 du fond 8 à l'intérieur du plateau 2 les dimensions extérieures de ce cadre étant telles qu'il pénètre à 10 l'intérieur du rebord 2b du plateau 2 avec un jeu fonctionnel. L'arête libre 10a du cadre 10 prend alors appui contre la partie 3a de la garniture 3 tendue entre l'arête libre du rebord 2b et les bossages 2d de telle sorte qu'une tension supplémentaire est appliquée sur elle de manière qu'elle plaque parfaitement sur la face utile 2c du plateau et 15 contre le pourtour de son rebord. La partie 9a de la plaque 9 située à l'extérieur du cadre 10 vient porter contre l'arête libre du rebord 2b du plateau 2 de sorte qu'on dispose alors d'un ensemble homogène. Il ne reste plus qu'à immobiliser le fond 8 et le plateau 2 en engageant des agrafes 11 identiques à celles 11 mais dont les tiges sont plus longues, 20 dans des trous 2f, 10b ménagés en correspondance dans le rebord du plateau 2 et le cadre 10 du fond (fig. 5).

On remarque dans cette même figure que les systèmes d'accrochage 4 peuvent être associés aux trous 2a au moyen d'une vis 12 ou à l'aide d'une attache 13 illustrée en traits discontinus et qui coopère avec une 25 tige 4a des dispositifs d'accrochage 4 pénétrant dans le trou 2a correspondant en vue de remplacer la vis 12. Pour faciliter la mise en place des attaches 13 on pourrait prévoir d'ajourer la plaque 9 en ne laissant subsister que sa partie périphérique. Ainsi il ne serait pas nécessaire de démonter le présentoir quand on veut changer de place les dispositifs 30 d'accrochage 4 lorsqu'ils comportent chacun une tige 4a et une attache 13.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les 35 détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. Il va de soi que l'agencement sus-décrit pourrait être appliqué à tout dispositif comportant une garniture tendue sur un support, tel qu'un tableau ou analogue.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Présentoir du genre comportant un plateau (2) recouvert d'une garniture décorative (3) et pourvu de systèmes fixes d'accrochage des 5 objets à exposer, caractérisé en ce que le plateau (2) comporte des moyens (2a, 4a, 12) de changer la place des systèmes d'accrochage (4) afin d'adapter leur répartition en fonction des objets à exposer (6-7).

2. Présentoir suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de changer la place des systèmes d'accrochage (4) sont 10 constitués par des trous (2a) ménagés sur toute la surface du plateau (2) et dans certains desquels la tige (4a) de chacun desdits systèmes s'engage après avoir traversé la garniture (3).

3. Présentoir suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la tige (4a) de chacun des systèmes d'accrochage (4) est remplacée par une 15 vis (12) dont le fillet coopère avec l'un des trous (2a) du plateau (2).

4. Présentoir suivant la revendication 2, caractérisé en ce que chaque système d'accrochage (4) est associé à une agrafe démontable (13) qui coopère avec sa tige (4a) au niveau de la face inférieure du plateau sur laquelle ladite agrafe prend appui.

20 5. Procédé pour la mise en place d'une garniture (3) tendue, caractérisé en ce qu'il consiste :

- à disposer la garniture (3) sur la face utile (2c) d'un plateau (2) en la rabattant sur sa face inférieure après l'avoir fait coopérer avec l'extérieur de son rebord (2b) ;

25 - à fixer les bords de la garniture par rapport à des saillies (2d) ménagées sur ladite face inférieure du plateau (2) à proximité de son rebord (2b) ;

- à faire pénétrer un cadre (10) à l'intérieur du rebord (2b) du plateau (2) afin que l'arête libre (10a) du cadre (10) tends la 30 garniture (3) ;

- et à immobiliser le cadre (10) par rapport au plateau (2).

6. Présentoir caractérisé en ce qu'il est réalisé par mise en œuvre du procédé suivant la revendication 5.

7. Présentoir suivant la revendication 6, caractérisé en ce que son 35 plateau (2) comporte un rebord (2b) qui s'élève perpendiculairement à sa face utile (2c) et en ce qu'il est pourvu de bossages (2d) situés deux à deux au niveau de chacun de ses angles et dirigés dans la même direction que celle du rebord (2b).

8. Présentoir suivant la revendication 7, caractérisé en ce que

chaque bossage (2d) est percé afin de permettre l'introduction d'un dispositif (11) qui traverse la garniture (3) pour la retenir au moment de sa mise sous tension par le cadre (10).

9. Présentoir suivant la revendication 8, caractérisé en ce que le cadre (10) est réalisé sous la forme d'une cloison solidaire d'une plaque (9) de telle manière que l'arête libre (10a) de ce cadre (10) pénètre à l'intérieur du rebord (2d) du plateau (2), la plaque (9) constituant un fond (8) qui ferme le dessous de ce plateau (2).

10. Présentoir suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le rebord (2b) du plateau (2) et le cadre (10) de son fond (9) sont munis de perforations (2f, 10b) qui viennent en alignement en fin de tension de l'étoffe et dans lesquelles on engage un élément d'assemblage (11').

1/2

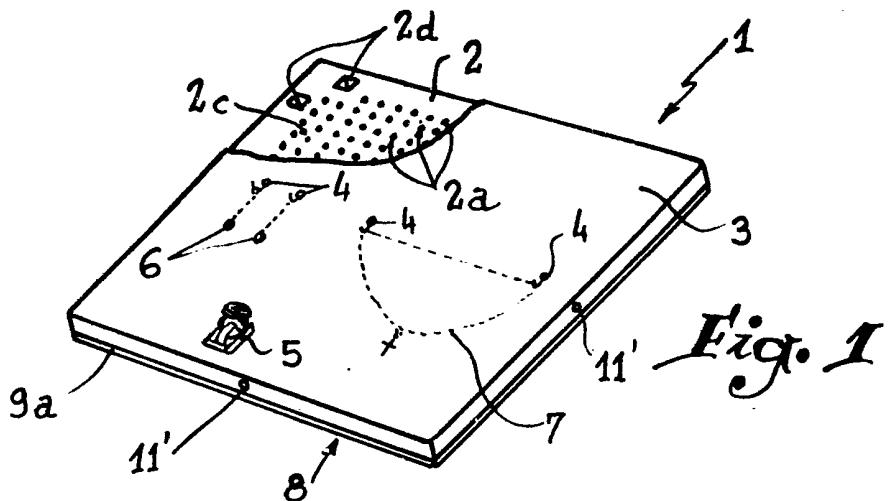


Fig. 1

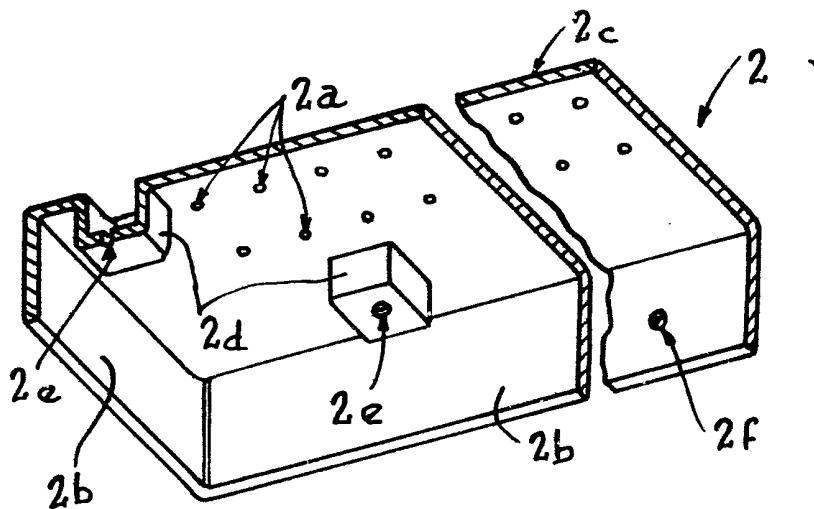
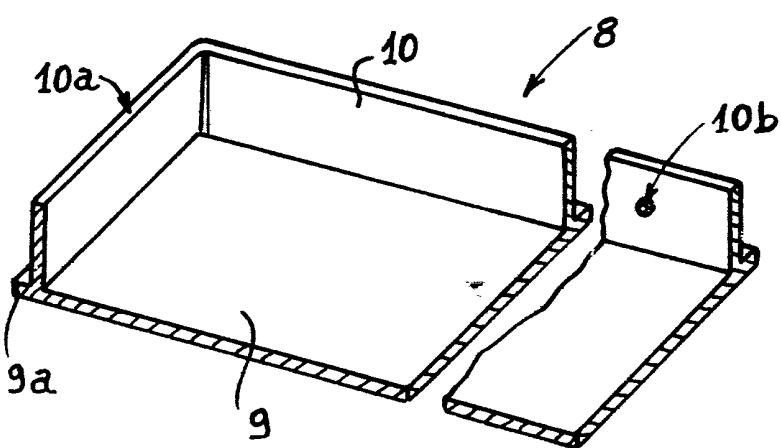


Fig. 2



2/2

Fig. 3

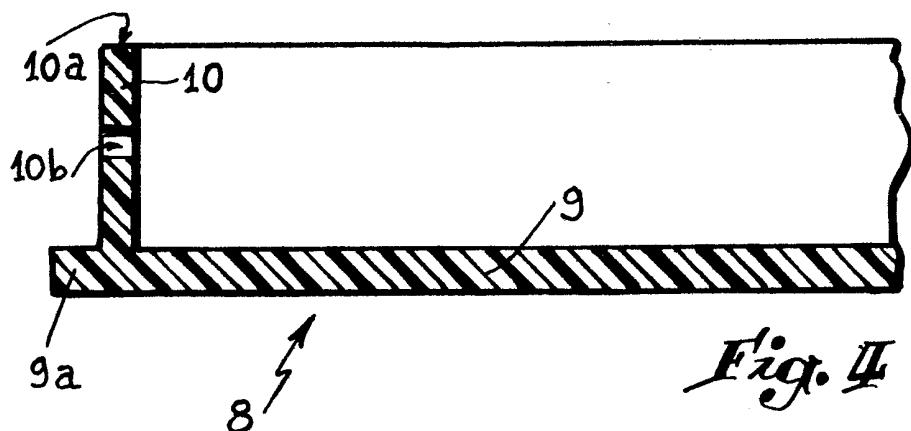
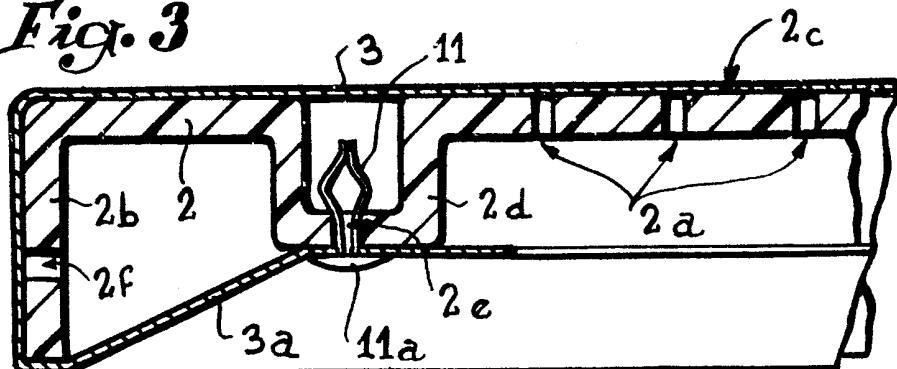


Fig. 4

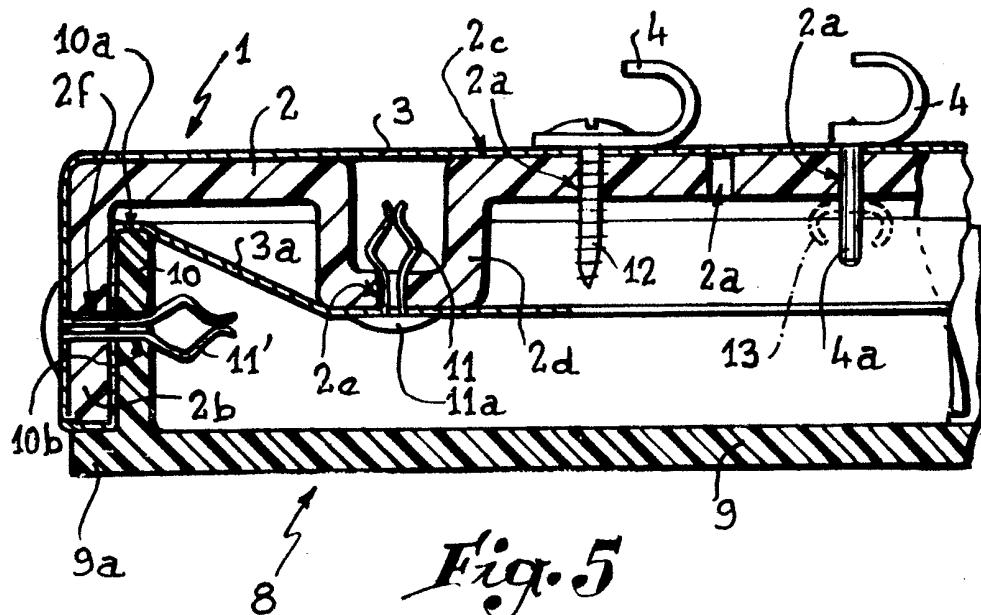


Fig. 5